



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## télévision

Question écrite n° 25655

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'insuffisante connaissance qu'ont les Français des langues étrangères par rapport à leurs voisins européens. Dans l'optique de contribuer à développer les langues en France, la télévision ne devrait-elle pas promouvoir la diffusion en version originale sous-titrée des films étrangers? Il aimerait connaître son opinion sur cette question.

### Texte de la réponse

Le législateur a posé à l'article 20-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, le principe de l'emploi de la langue française dans l'ensemble des émissions des services de radio et de télévision. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, autorité administrative indépendante, est chargé de veiller au respect de ce principe. L'article 20-1 a modéré ce principe au profit des oeuvres cinématographiques et audiovisuelles diffusées en version originale. Le développement de la diffusion télévisuelle en mode numérique, notamment avec la télévision numérique terrestre (TNT), permet aujourd'hui de proposer un nombre important de programmes étrangers en version multilingue. Cette technique offre la possibilité au téléspectateur de choisir la version linguistique du programme, originale avec ou sans sous-titre ou doublée en français, constituant ainsi une opportunité de sensibilisation aux langues étrangères. De nombreuses chaînes proposent d'ores et déjà cette fonction, telles que TF1, Canal+ et Arte ainsi que des chaînes thématiques. Bien que la version multilingue n'ait pas encore été mise en place par France Télévisions, les chaînes du groupe public proposent des programmes en version originale sous-titrée en français telles que France 3 dans le cadre de sa case de ciné-club ou bien France 4 qui diffuse certains films et séries d'origines étrangères en version originale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25655

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 2008, page 5297

**Réponse publiée le :** 9 septembre 2008, page 7770